

## Investigation : Ibas publie ses chiffres et son étude sur le vol de la propriété Intellectuelle

mardi 9 mars 2004

**Selon une étude menée par Ibas, le vol de la propriété intellectuelle représente une perte de plusieurs milliards d'euros pour les entreprises en Europe. En effet, 69,6% des employés ont volé des documents et des informations à leur entreprise.**

Le vol de la propriété intellectuelle sévit au sein des entreprises en Europe. Deux facteurs y contribuent : un état d'esprit général qui tolère ces actes frauduleux allié à la facilité avec laquelle il est possible de faire sortir de l'entreprise des documents et fichiers par voie électronique.

Telle est la première conclusion d'une enquête récente au cours de laquelle 400 professionnels ont été interrogés sur leurs attitudes face au vol de la propriété intellectuelle.

Conduite par Ibas, spécialiste de l'investigation et de la recherche de preuves en fraudes informatiques, l'étude établit les faits suivants :

\* 69.6% des professionnels ont commis lors de leur départ et sous diverses formes un vol de propriété intellectuelle de l'entreprise qui les employait.

\* Parmi les formes de vol de propriété intellectuelle les plus courantes figurent notamment le vol de carnets d'adresses électroniques (emportés par 54,3% des employés sur le départ), le vol de propositions et de présentations commerciales (32,6%) et le vol de bases de données clients/coordonnées de clients (30,4%) ;

\* La méthode la plus couramment employée pour commettre un vol de propriété intellectuelle est l'envoi de copies électroniques de documents et fichiers sur un compte de messagerie électronique personnel.

\* 58.7% des personnes interrogées pensent que le vol de la propriété intellectuelle est au moins aussi acceptable que le fait d'exagérer l'importance d'un sinistre lors de sa déclaration auprès d'une compagnie d'assurance dans le but de couvrir l'excédent ; seules 28.2% des personnes interrogées pensent que commettre un vol de propriété intellectuelle est totalement inacceptable ;

\* L'argument le plus couramment cité pour justifier un vol de propriété intellectuelle était que la personne avait elle-même créé les documents/fichiers volés et estimait ainsi que ces pièces lui appartenaient en partie.

L'étude a également révélé qu'en moyenne, dans une situation comparable, la probabilité qu'une femme estime acceptable le fait d'emporter avec soi des documents et des fichiers est supérieure de 20% au résultat observé chez les hommes. En revanche, la probabilité qu'un homme passe à l'acte et commette un vol de propriété intellectuelle de l'entreprise est supérieure de 28,6% au résultat observé chez les femmes. L'élément le plus dissuasif contre le vol de propriété intellectuelle reste la rédaction d'un acte légal lors de l'entretien de sortie dans lequel l'employé(e) déclare expressément ne pas avoir emporté de copie électronique de tout document ou fichier appartenant à l'entreprise.

*"A moins de prendre des mesures urgentes, le problème ne peut que s'accroître à mesure que les technologies de l'information se développent et facilitent le vol. Il y a trente ans, il était quasiment impossible de voler un classeur rempli de documents. En revanche, les employés peuvent aujourd'hui copier rapidement et facilement la même quantité d'informations sur une simple disquette et la glisser dans leur poche en quittant le site de l'entreprise." **a déclaré Simon Janes, directeur général d'Ibas.***

En France, la société Ibas est contactée en moyenne deux fois par semaine, par des sociétés victimes de vol de propriété intellectuelle ayant un caractère plus ou moins dommageable. « *La technologie ne règle pas tous les problèmes de sécurité, il est impossible d'empêcher « l'homme » de sortir des documents de l'entreprise. Plus l'information est sensible plus les entreprises se sentent dépossédées, ceci dit il ne faut pas perdre de vue que plus une information est pertinente moins elle est évidente à manier sans attirer l'attention.* » **explique Arnaud Servole, directeur général de Ibas France**

En Norvège, la société Ibas a été amenée à travailler sur plusieurs affaires de ce type : Le cas Accenture (2000) est un cas typique d'investigation. Deux employés ont quitté la société pour une société concurrente en emportant d'importantes informations avec eux. Les études de recherche en preuve ont confirmé leur culpabilité.... Le procès très médiatique a débouché sur une décision qui a obligé les employés incriminés à rembourser l'intégralité des frais du procès ainsi que la destruction des documents subtilisés

### **Le cas Elgiganten (2001)**

Elgiganten un des plus gros distributeurs de matériel informatique d'Europe du Nord. Il soupçonne un employé de voler au sein de l'entrepôt. L'enquête menée par Ibas blanchit l'employé incriminé... (Possibilité d'obtenir d'autres résultats en pourcentage ...)

### **A propos de Ibas**

Etabli en 1978, Ibas est l'un des leaders mondial dans le domaine de la récupération de données, l'effacement de données de sécurité et l'expertise dans la recherche de preuves en fraude informatique. Le siège social de la société est basé à Kongsvinger, Norvège, avec des filiales, distributeurs et partenaires dans le monde entier. Ibas AS est une filiale à 100% du groupe Norman ASA.